selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 800080005881 11/16/2023 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

: REZUVANT XL HERBICIDE Nom du produit Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY Fabricant/Importateur

SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE

CALGARY AB, T2C 5G9

CANADA

Information aux 800-667-3852

clients

Adresse de courrier élec-: solutions@corteva.com

tronique

Numéro de téléphone en Corteva Canada Solutions

cas d'urgence

1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables Catégorie 4

Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Risque d'aspiration Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Fluroxypyr 1-methyl- heptyl ester	Fluroxypyr 1- methylheptyl es- ter	81406-37-3	15.32
Pinoxaden	Pinoxaden	243973-20-8	5.1
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet- mexyl	99607-70-2	1.28
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'ha- lauxifène	943831-98-9	0.44

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Tri(2-ethylhexyl) phosphate	Tri(2-ethylhexyl) phosphate	78-42-2	>= 30 - < 40 *
Hexylene glycol	Hexylene glycol	107-41-5	>= 10 - < 20 *
Heavy aromatic naphtha	Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	>= 10 - < 20 *
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14- Alkyl Derivs., Calcium Salts	90194-26-6	>= 1 - < 3 *
Éthylhexanol	Éthylhexanol	104-76-7	>= 1 - < 3 *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 0.3 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant

de les réutiliser.

Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bra-

celets de montre.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin

sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

tement.

En cas d'ingestion

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Protection pour les secou-

ristes

Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Inconnu.

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état cli-

nique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inadé-

quats

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

La distance de retour de flamme peut être considérable.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Produits de combustion dan-

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'ori-

gine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y li-

miter:

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions lo-

cales et à l'environnement immédiat.

Autres informations Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants expo-

sés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit

éteint et que tout danger de reprise soit écarté.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vi-

gueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions lo-

cales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements

de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des éma-

nations.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Éviter la formation d'aérosols.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact avec les yeux.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Défense de fumer.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts
Produits explosifs

Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de va- leur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hexylene glycol	107-41-5	STEL (Aéro- sol)	10 mg/m3	Dow IHG
		TLV-C (Vapeur)	25 ppm	Dow IHG
		(c)	25 ppm 121 mg/m3	CA AB OEL
		Р	25 ppm 121 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
		STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH
		STEL (Fraction in- halable , Aé- rosol seule- ment)	10 mg/m3	ACGIH
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
Éthylhexanol	104-76-7	TWA	2 ppm	Corteva OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : jaune

Odeur : Solvant

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.80 (21.1 °C)

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 80 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.9785 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflamma- :

tion Viscosité Donnée non disponible

Viscosité, dynamique

31.7 mPa,s (20 °C)

14.2 mPa,s (40 °C)

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé se-

lon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut former un mélange poussière-air explosif.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Aucune.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 8.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Pinoxaden:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.

L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en

provoquer.

DL50 (Rat): 500 mg/kg Méthode: Jugement d'expert

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive et prolongée aux pous-

sières peut provoquer des effets nocifs.

CL50 (Rat, mâle): 4.63 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas

entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.42 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 9,260 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une brève exposition (quelques minutes) ne de-

vrait pas provoquer d'effets nocifs.

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.447 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Hexylene glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,600 - 4,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Les vapeurs du produit chauffé peuvent provo-

quer une irritation respiratoire.

Pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère sa-

turée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 13,200 mg/kg

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4,445 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Éthylhexanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.17 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter

l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les hu-

mains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Confusion. Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une ir-

ritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmo-

naires.

Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent

comprendre: Maux de tête. Confusion. Sueurs.

Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration

maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphtalène peut être absorbé au travers de la peau

en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Pinoxaden:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

Hexylene glycol:

Résultat : Irritation de la peau

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultat : Irritation de la peau

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

Pinoxaden:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Hexylene glycol:

Résultat : Irritation des yeux

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultat : Corrosif

Éthylhexanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE Ligne directrice 429

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Pinoxaden:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-caté-

gorie 1A.

Méthode : OCDE Ligne directrice 429
Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Hexylene glycol:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Un contact avec la peau peut provoquer une réaction aller-

gique cutanée chez quelques personnes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Éthylhexanol:

Type d'essai : HRIPT (human repeat insult patch test)

Espèce : humain

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction aller-

gique cutanée chez quelques personnes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les

animaux ont donné des résultats négatifs.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Pinoxaden:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cloquintocet-mexyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Méthyle d'halauxifène:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Hexylene glycol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Heavy aromatic naphtha:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Éthylhexanol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Naphthalene:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Cancérogénicité

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Pinoxaden:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Éthylhexanol:

Cancérogénicité - Évaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérigène fut

mise en évidence., Il n'a y aucune évidence que ces observa-

tions soient pertinentes aux humains.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Pinoxaden:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les hu-

mains

Dans des études sur des animaux, a montré des effets portant

atteinte à la reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les ani-

maux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Hexylene glycol:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets

sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents., Dans des études

sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Éthylhexanol:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le feetue à des doses toxiques pour le mère. Con concentre

foetus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les

effets sur la reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les ani-

maux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Pinoxaden:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Cloquintocet-mexyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (expo-

sition unique).

Méthyle d'halauxifène:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (expo-

sition unique).

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Hexylene glycol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition : Inhalation

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Éthylhexanol:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (expo-

sition unique).

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pinoxaden:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins Foie

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie. Reins. Thymus. Thyroïde. Vessie.

Moelle osseuse.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins. Foie. Thyroïde.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Hexylene glycol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants:

Reins.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Éthylhexanol:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Sang. Reins. Foie. Rate.

Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:

Effets respiratoires.

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène. Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs

et poussières de naphtalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Pinoxaden:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Cloquintocet-mexyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hexylene glycol:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Éthylhexanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225

mq/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Toxicité pour les organismes

terrestres

NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les

oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Pinoxaden:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est légèrement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 16

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: dynamique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 52 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023

CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 8.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

CE50 (Huître, Crassostrea virginica): 0.40 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

CL50 (Huître, Crassostrea virginica): > 0.88 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1035

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 41

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ErC50 (Skeletonema costatum (Diatomée)): 0.80 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1 mg/l

Durée d'exposition: 32 d Type d'essai: dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1400

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnies): 6.25 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.

Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0.63 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Méthode non spécifiée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023

EbC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): > 0.42 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2000 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5200 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement Toxicité pour les poissons

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2.01 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.12 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

3.0 ma/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)):

0.000393 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en : 1,000

milieu aquatique)

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259

mg/l

Point final: Autre

Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

0.00272 mg/l

Durée d'exposition: 36 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua1,000

tique)

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 981 mg/l

Durée d'exposition: 1 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan

alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les

oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5,620 ppmDurée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2250 mg/kg poids corporel.

Point final: mortalité

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 108

ug/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

24 / 37

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef-

fets néfastes à long terme.

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non

toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus

sensibles soumises à des tests).

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Daphnies): > 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Statique

Méthode: Méthode non spécifiée.

Hexylene glycol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non

toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus

sensibles soumises à des tests).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,450 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnies): 3,200 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 429 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): > 5,000 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Méthode: hUCC

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez

les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est modérément

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aqua-

tiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la

plupart des espèces sensibles).

CL50 (Poissons): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Les algues): 29 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

(Poissons): 0.23 mg/l Durée d'exposition: 72 d Type d'essai: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

(Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.18 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 550 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 35.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

26 / 37

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11.5

mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Naphthalene:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Autre): 0.37 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 40 d Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef-

fets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable se-

lon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie de dégradation: 454 d

Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Halauxifène.

La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais

OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7.7 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable se-

lon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

aérobique

Inoculum: boues activées domestiques (adaptation non préci-

sée)

Concentration: 100 mg/l Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Hexylene glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Biodégradation: 81 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

2 %

Le temps d'incubation: 5 d

29 %

Le temps d'incubation: 10 d

48 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 2.30 kg/kg

Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Résultat: Non rapidement biodégradable

Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Éthylhexanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 95 % Durée d'exposition: 5 d

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 68 % Durée d'exposition: 17 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

26 - 70 %

Le temps d'incubation: 5 d

75 - 81 %

Le temps d'incubation: 10 d

86 - 87 %

Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine :

chimique (BOC)

2.70 kg/kg

ThOD : 2.95 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Constante de vitesse: 1.32E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de labo-

ratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

57.000 %

Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3 Constante de vitesse: 2.16E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 5.04 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Pinoxaden:

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.2

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 122 - 621

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 5.2 (25 °C)

pH: 7

Méthyle d'halauxifène:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 233

Durée d'exposition: 42 d Température: 21.8 °C Concentration: 0.00194 mg/l

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.76

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 2.4

Durée d'exposition: 42 d

Méthode: Directives du test 305C de l'OECD

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Hexylene glycol:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3

Méthode: Calculé.

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 0.58

Méthode: Estimation

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 2 - 1,000

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 2.89

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Éthylhexanol:

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.1 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300

Durée d'exposition: 28 d Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.3 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 6200 - 43000

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Pinoxaden:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 38070

Méthode: Estimation

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compar- :

Koc: 5684

timents environnementaux

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Hexylene glycol:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 1

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Éthylhexanol:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 800

Méthode: Estimation

Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible

(Koc entre 500 et 2 000).

Naphthalene:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 240 - 1300 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Autres effets néfastes

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Pinoxaden:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Méthyle d'halauxifène:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Tri(2-ethylhexyl) phosphate:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Hexylene glycol:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante

ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Éthylhexanol:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en viqueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

964

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Ems Codo : E A S

EmS Code : F-A, S-F

Polluant marin : oui(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxi-

fène)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxi-

fène)

Autres informations

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste ca-

nadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 34045

rasitaires (PCPA)

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit

Dow IHG : Dow IHG

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

CA QC OEL / P : Plafond

Corteva OEL / STEL : Limite d'exposition de courte durée Corteva OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

Corteva OEL / TWA : 8-hr TWA

Dow IHG / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition Dow IHG / STEL : Limite d'exposition de courte durée

Dow IHG / TLV-C : Valeur plafond

Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur leréseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du

selon le Règlement sur les produits dangereux



REZUVANT XL HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 11/16/2023 800080005881 Date de la première parution: 05/01/2023

transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santésécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail.

Date de révision : 11/16/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4270

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F